

Position de la CESI relative à l'Espace Européen de l'Education

La Commission Européenne a apporté sa contribution lors de la Conférence de Göteborg avec la Communication « Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture » le 17 Novembre 2017. L'objectif est de créer un Espace Européen de l'Education.

En Décembre 2017, le Conseil Européen a invité les Etats membres, le Conseil et la Commission à faire avancer des initiatives clés mentionnés par la Communication de Göteborg.

Dans cette perspective, la Commission a publié un paquet « Avenir de l'Education », en janvier et en mai 2018. Cet ensemble d'initiatives est fortement soutenu par la CESI qui entend agir sur le terrain par l'intermédiaire des syndicats qu'elle représente dans le domaine de l'éducation.

La CESI apporte son soutien en soumettant un ensemble de recommandations visant à approfondir les objectifs en :

- Proposant des mesures efficaces qui tiennent compte du caractère social dans l'éducation et apportent des solutions aux défis ;
- Adoptant des initiatives communes au niveau européen ;
- Recommandant aux Etats membres la mise en œuvre de moyens concrets.

1. Proposer des mesures efficaces qui tiennent compte du caractère social dans l'éducation et apportent des solutions aux défis

1.1. Rejeter une vision purement utilitariste de l'éducation

L'éducation ne doit pas se limiter à satisfaire les besoins du marché de l'emploi en « produisant » des futurs travailleurs sur mesure. Elle doit servir l'épanouissement des capacités intellectuelles et émotionnelles de tout-un-chacun. La société moderne a besoin de citoyens éduqués, cultivés, et critiques ce qui permettrait d'endiguer le phénomène de propagation des fausses nouvelles sur les réseaux sociaux. De plus, l'éducation doit être considérée comme **un moyen de transmettre les valeurs qui sont à la base de nos sociétés libérales et démocratiques**. L'étude de textes fondamentaux religieux, philosophiques, politiques et sociétaux doivent mener à la compréhension de l'origine et du bien-fondé de l'intangibilité de la dignité humaine et de nos libertés et droits fondamentaux.

1.2. Impliquer les établissements scolaires pour fournir une éducation d'excellence

La transmission de savoir seule ne sera pas suffisante pour former des citoyens européens. Il faut que des **mesures concrètes** soient mises en œuvre, comme des activités de sensibilisation, notamment sur le rôle des institutions européennes et sur les valeurs communes¹. Dans une école, les valeurs humanistes doivent être vécues dans la vie scolaire quotidienne, que ce soit dans le cadre de projets en classe et d'activités parascolaires ou dans le cadre de la gestion des écoles en impliquant davantage les jeunes dans les processus de décision pour augmenter leur intérêt (par exemple via des comités d'élèves).

Le **renforcement de la collaboration avec le monde extérieur** est une autre piste à exploiter. Les problèmes auxquels les communautés scolaires sont confrontées ne peuvent pas toujours être résolus par les professionnels de l'éducation. Or, force est de constater qu'il n'existe guère de synergie entre les services étatiques qui ont affaire aux adolescents (services sociaux, justice, police, etc). Ainsi, les gouvernements devront instaurer un véritable partenariat ou une collaboration efficace entre les différents services. En outre, pour développer la qualité scolaire et permettre aux élèves d'étendre leurs perspectives au-delà de la salle de classe, il serait bénéfique de renforcer les liens entre le secteur privé (entreprises, sociétés ...) et les écoles, de sorte que les élèves puissent faire des stages dans le secteur de leur choix et que des interventions d'experts externes puissent être intégrées dans les cours. Ces interventions devront être encadrées et rester sous le contrôle des enseignants.

1.3. Renforcer le dialogue social et le rôle des syndicats dans la conception et la mise en place des réformes

Ce sont les acteurs de première ligne qui sont experts, ils ont les connaissances pratiques relatives à l'exercice de leur fonction. Il est donc très important de ne pas les tenir à l'écart et de **les impliquer dans le processus décisionnel**. En effet, la CESI relève l'absence de leur rôle dans les initiatives de la Commission Européenne.

1.4. Consacrer des efforts à l'amélioration du bien-être de tous les acteurs de l'éducation (apprenants, enseignants et personnel éducatif)

Les mauvaises conditions de travail provoquent des dysfonctionnements dans les enseignements. Les équipes pédagogiques des écoles devraient être renforcées par du **personnel psycho-social et socio-éducatif** pour garantir un encadrement efficace des élèves et pour permettre aux enseignants de se concentrer sur un enseignement de qualité. Les apprenants ne pourront jouir d'une instruction de qualité que s'ils peuvent travailler dans un environnement sain. Considérer l'école comme un lieu de vie autant qu'un lieu de formation est la condition nécessaire pour **lutter efficacement contre l'épuisement professionnel, le harcèlement et l'absentéisme**.

2. Recommander aux Etats membres la mise en œuvre de moyens concrets

2.1. Valoriser le métier d'enseignant

En Europe, il devient de plus en plus difficile de recruter des jeunes universitaires pour le métier d'enseignant ou de maintenir les enseignants plus âgés en fonction. Ce problème nous concerne tous :

¹ Position de la CESI pour promouvoir l'inclusion sociale et les valeurs européennes communes par l'enseignement et l'apprentissage non formel

prodiguer une éducation de qualité sert à assurer un meilleur avenir aux générations futures et aux sociétés. A cet égard, il revient à la société, aux politiques, mais également aux médias et aux parents d'assumer leur responsabilité et de redonner ses lettres de noblesse au métier d'enseignant. Les politiques d'éducation doivent œuvrer en ce sens et rendre cette profession plus attrayante. D'un point de vue matériel, cela passe par une **gratification des salaires et par l'octroi d'avantages**. D'un point de vue moral, il est de la responsabilité des gouvernements de **renforcer l'autorité des écoles** en tant qu'institutions et d'épauler les acteurs du terrain.

Une revalorisation aussi bien matérielle que morale fera de nouveau du métier d'enseignant une profession respectable et respectée – ce qui permettra également de lutter contre les défis actuels : difficulté de renouveler le personnel enseignant, attirer les meilleurs éléments. Finalement, cela vise l'objectif « excellence de l'éducation ».

2.2. Les Etats doivent créer des outils qui permettent de remplir les objectifs visés

Les engagements politiques ne suffiront pas pour atteindre les objectifs fixés par la Commission Européenne, comme par exemple l'apprentissage de deux langues en plus de la langue maternelle. Des **moyens effectifs** doivent être mis en œuvre (comme la garantie d'un accompagnement aux personnes en difficulté) pour obtenir une « éducation d'excellence ».

2.3. Fixer un objectif concret d'investissements dans l'éducation au niveau national, avec un objectif supérieur à 5% du PIB

La majorité des pays investissent déjà cette part de leur budget. Il faut être plus ambitieux pour viser l'excellence.

2.4. Mettre en place un droit à la formation pour tous et promouvoir le Life Long Learning

Ce droit devrait être garanti pour tous les travailleurs, y compris ceux qui ont peu de qualifications, et quelle que soit la taille de l'entreprise pour laquelle ils travaillent. Cela permettrait à tous les citoyens d'avoir un ensemble de compétences et également d'anticiper les évolutions dans le monde du travail. Par exemple, le numérique prend de plus en plus de place au travail et dans la vie quotidienne et de nombreuses personnes éprouvent des difficultés d'adaptation. La formation des adultes et la formation tout au long de la vie devront également être promues en développant notamment des centres de formation pour adultes ainsi qu'en proposant une offre de formation diversifiée et adaptée à un public adulte (cours du soir, e-learning). Pour garantir ce droit, il faut **construire un cadre législatif**, que ce soit au niveau national ou inscrit dans les conventions collectives. Enfin, la CESI préconise **l'introduction d'un congé éducation** pour tous les travailleurs, afin de répondre à la nécessité de formation tout au long de la vie, en réponse aux changements sociétaux rapides.

2.5. Améliorer l'accessibilité aux actions et financements prévus par Erasmus+

En vue d'augmenter la diversité des bénéficiaires du programme Erasmus+, il est nécessaire de prendre des mesures adéquates. Il est possible d'envisager de **limiter**, voire de **supprimer la sélection d'accès** pour ne pas créer d'inégalités. De plus, la CESI recommande de **réduire les démarches administratives** qui sont une autre barrière.

3. Adopter des initiatives communes au niveau européen

3.1. Maintien du principe de subsidiarité qui doit permettre la résolution des problèmes globaux

La CESI souligne l'importance du principe de subsidiarité dans l'éducation, qui relève donc du domaine national. Cependant, ce principe ne peut être un obstacle à la résolution de problèmes globaux, et doit permettre à l'UE et aux Etats membres de travailler ensemble pour trouver des solutions communes².

3.2. Encourager les Etats membres à augmenter leurs investissements dans l'éducation

L'Union Européenne doit encourager les Etats membres à assurer un financement adéquat de leur système éducatif car les politiques d'austérité actuellement appliquées menacent leur bon fonctionnement. L'excellence de l'éducation visée par les initiatives de la Commission Européenne ne pourra être atteinte qu'avec une plus grande flexibilité budgétaire. La CESI a déjà adopté une motion lors du Congrès de 2016 soulignant l'importance de l'investissement dans le social³ et en particulier dans l'éducation et la santé. Un système éducatif performant, c'est-à-dire avec un nombre de postes suffisants, un personnel qualifié et valorisé, permet à terme d'augmenter la compétitivité des sociétés. Finalement, la CESI estime que « les investissements réalisés dans les secteurs de l'enseignement doivent être considérés comme des investissements sociaux et doivent être particulièrement pris en considération dans les règles européennes de gouvernance économique et de surveillance budgétaire. »

3.3. Augmenter les financements des programmes de mobilité

La CESI estime que les budgets alloués aux programmes de mobilité Erasmus+ et Corps européen de solidarité devraient être augmentés. En effet, non seulement ils favorisent la mobilité des jeunes et leur insertion professionnelle, mais ils contribuent également à former leur identité européenne.

3.4. Offrir des garanties communes à tous les apprenants des Etats membres via la carte étudiante européenne

En plus d'être valable dans tous les pays de l'UE, elle doit être **accessible à toutes les catégories d'apprenants**. La carte étudiante pourra être un outil pour favoriser et **démocratiser l'accès à la culture et à la mobilité**.

3.5. Mesures indispensables à adopter dans la mise en place des écoles européennes

Il faut assurer un **processus de recrutement transparent** et également **promouvoir la diversité**. Ces mesures valent tant pour les enseignants que pour les élèves.

² Position du Presidium de la CESI sur le futur de l'Union Européenne : « La compréhension de la subsidiarité, (...) qui ne devrait pas seulement exiger la compétence ou l'action des États membres aux niveaux les plus bas, mais devrait se concentrer sur la résolution des problèmes dans une UE de plus en plus intégrée ».

³ Motion principale du Congrès 2016 de la CESI sur l'avenir de l'Europe « Investir dans l'humain »